

PPCR :

MÊME LES AVANCÉES POTENTIELLES SONT REMISES EN CAUSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Si le gouvernement a décidé d'appliquer unilatéralement le protocole minoritaire PPCR, il semble décidé à le vider des quelques mesures positives que celui-ci contenait, ce qui renforce sa nocivité.

En effet, alors que le document prévoit que « le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, dans toutes les catégories... » et « d'atteindre les indices de traitement les plus élevés », cette clause n'est visiblement plus à l'ordre du jour pour nos interlocuteurs.

Alors que les chiffres fournis par la Fonction publique elle-même démontrent que des milliers d'agents, dans toutes les catégories et dans les trois versants, font valoir leurs droits à la retraite chaque année en étant toujours dans le premier grade de leurs corps, le gouvernement affirme aujourd'hui ne vouloir opérer une « correction » que pour les agents de l'échelle 3 actuelle.

Outre que, à ce stade, on ne sache pas très bien -à part l'éventualité d'améliorer les taux pro-pro en quoi consiste ce replâtrage, il ne s'agirait que de garantir le passage au grade supérieur (Echelle 4 actuelle). Autrement dit, cela pourrait tout à fait consister à ne faire passer les agents concernés que juste avant la retraite, avec donc un gain indiciaire et de pouvoir d'achat réduit à quelques euros mensuels !

A cela s'ajoute encore que, alors que les femmes sont -et de loin- les plus pénalisées par ces inacceptables blocages de carrière, la Fonction publique n'avance aucune mesure spécifique pour corriger cette insupportable iniquité.

Du coup, même une partie des signataires virtuels de PPCR considère que le gouvernement adopte, une fois de plus, une posture inadmissible.

Pour la CGT, cela démontre, s'il en était besoin, la nécessité de se mobiliser pour obtenir les réelles et légitimes avancées que ce soit sur les carrières, le pouvoir d'achat, l'emploi...

Dans ce cadre, la journée unitaire du 29 novembre prochain constitue une étape importante dans le processus à nécessairement développer.

Montreuil, le 8 novembre 2016